



## Conditions générales de montage de yourte et fabrication de plancher

- Le montage sera effectué si les conditions météo sont favorables : pas de pluie ni de vent (20 km max)
- Les frais de déplacement seront de 0,3€/km.
- Frais de livraison 40€ pour le chargement de votre yourte depuis notre atelier
- Durant les chantiers de plusieurs jours, si la météo nous empêche de travailler, la journée perdue en déplacement sera facturée 50€.
- Ne pas oublier que c'est une aide au montage, nous vous demandons de mettre à disposition 1 personne par mètre de diamètre de yourte (+/- 1 personne).
- Nous venons avec tout le matériel nécessaire sauf les échelles et escabeaux.
- Un appel a J-7 sera toujours effectué pour mettre en place l'organisation du chantier.
- Pour les planchers, deux personnes au minima (moi même + une aide du client). Il est préférable d'être 3.

La facturation sera faite à la journée (150€/jour). Planchers de 5 et 6m (deux jours de travail a deux), 7 à 9m (3à 4 jours a deux). Ce sont des estimations, le nombre de jour de travail peut changer selon les difficultés rencontrés sur le terrain (pente du terrain, nature du terrain..). Plus vous fournirez de main d'œuvre et plus le plancher sera effectué rapidement (maximum 4 personnes). Nous vous proposons aussi de venir a deux si vous ne pouvez pas participer (donc 300€/jour). Nous vous demandons aussi de nous héberger et de nous nourrir sur place ou à proximité

Le montage de la yourte facturé est la mise en place hors d'air/hors d'eau de la yourte. Il restera des finitions a faire le lendemain du chantier : casquettes, mise en place des verres, finir de serrer le cordage, serrures, silicone.. etc. Vous pouvez choisir de le faire par vous-même, ou en option nous pouvons vous facturer une seconde journée de travail (150 euros/jour) pour la réalisation de toutes les finitions.

**ATTENTION** : après le montage de la yourte, si les verres ne sont pas installé ou même commandés, nous nous déchargeons de toute responsabilité due aux problèmes pouvant arriver (pluie, vent...). Il vous appartient d'installer les verres (portes, fenêtres et ventaux), avant ou post montage, mais dans le dernier cas de figure, nous vous ferons signer une décharge nous désresponsabilisant en cas de dommages causés par les événement météorologiques (pluie a l'intérieur de la yourte, soulèvement des toiles et de l'isolant du a l'engouffrement du vent, etc..). Nous vous conseillons d'acheter les verres avant le jour du montage et de les installer avant le montage (surtout pour les ouvrants, portes et fenêtres) ou au lendemain du montage. De plus, il vous faudra protéger les ouvertures avec des plaques d'osb ou une bâche solide en cas d'intempéries.